

**ATTESTATION DE RECEPTION PROVISOIRE**  
**1<sup>ER</sup> ET 2<sup>EME</sup> TRANCHE**

**Objet :** TRAVAUX D'EQUIPEMENT DE L'OPERATION « JARDINS SAHEL »  
T.F : 35763/53

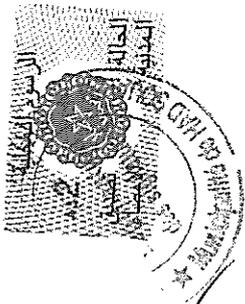
*Le Président de la Commune Urbaine de Had Soualem ;*

- Vu le Dahir n°1.08.153 du 22 Safar1430 (18/02/2009) portant promulgation de la loi n° 17.08 modifiant la loi n° 78.00 portant charte communale comme elle a été modifiée et complétée;
- Vu le Dahir n° 1-92-7 du 15 Hija 1412 (17 Juin 1992) portant promulgation de la loi n° :25-90 du 15 Hija 1412(17juin1992) relative aux lotissements, groupes d'habitation et morcellements ;
- Vu l'autorisation de lotir délivrée à la société « D'AMENAGEMENT AL OMRANE SAHEL LAKHYAYTA » sous n° : 10/2014 en date du : 04/11/2010;
- Vu les P.V de la réception provisoire dressé par la commission provinciale réunie au siège de la commune urbaine de Had Soualem daté le : 04/11/2014, prononçant la réception provisoire des travaux d'équipement de l'opération « JARDINS SAHEL » (villas semi-finies 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> TRANCHE) T.F : 35763/53 ;

Atteste que les dits travaux sont terminés et peuvent être réceptionnés provisoirement ✓

HAD SOUALEM LE : 05 NOV 2014

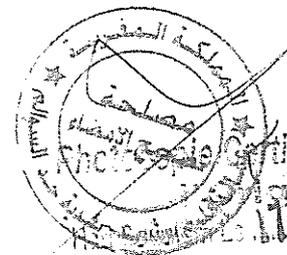
**LE PRESIDENT DE LA COMMUNE URBAINE**



*[Signature]*



LE PRESIDENT  
ZIN EL ARIDINE HOUSS



Certifiée Conforme  
Le 17 9 MARS 2015  
Officier de l'Etat Civil  
Par Délégation  
Moussine ZAZA  
Officier d'Etat Civil